

Communication à l'ensemble des médecins généralistes francophones dans le cadre de la pandémie Covid-19

Le 4 octobre 2021

SOMMAIRE

Introduction.....	1
La 3 ^e dose arrive à grands pas.....	2
Faire face à l'hésitation vaccinale, en vidéo	3
La vaccination en cabinet, pourquoi ça coince ?	3
Vaccination et testing : oui aux tests rapides	4
Et les personnes allergiques dans tout ça ?	4
Du neuf dans votre boîte mail !	5
En bref	5

INTRODUCTION

L'année avance et la Covid est toujours là. Depuis quelques semaines, on parle souvent de cette 3^e dose, désormais destinée à toutes les personnes de 65 ans et plus. Les modalités techniques se font encore un peu attendre et la question se pose : où l'administrera-t-on, cette 3^e dose ? Chez les médecins généralistes ? D'accord, mais pour que ça fonctionne, il faudra revoir les procédures complexes actuellement en place pour organiser la vaccination en cabinet.

À cela, s'ajoutent les nombreux changements de procédures que nous essayons de vous rappeler ici. Sans parler des discussions qui ont lieu dans nos cabinets avec les patients parfois très remontés, hésitants ou un peu perdus. Pour échanger avec eux, nous vous rappelons les deux vidéos sur l'entretien motivationnel que nous avons réalisées au début de l'été.

Enfin, nous faisons le point sur les changements de testing qui s'adressent aux personnes vaccinées et à la stratégie mise en place pour permettre aux patients allergiques à un composant du vaccin d'avoir droit à leur Covid Safe Ticket.

Et enfin, un grand changement pour le Collège de Médecine Générale : ses futures newsletters. Fini, les communications uniquement centrées sur la Covid !

Désormais, on parlera médecine générale, même si les sujets Covid risquent de truster une grande partie de notre attention pendant encore un petit temps. Pour vous y inscrire et recevoir prochainement nos communications en direct, [rendez-vous ici](#).

Nous espérons que ce communiqué aura de quoi répondre à vos interrogations. Plus que jamais, nous voulons répondre présent pour les médecins généralistes.

LA 3^E DOSE ARRIVE À GRANDS PAS

C'est officiel, la CIM Santé Publique a décidé de proposer une dose de vaccin Covid-19 supplémentaire, ou « vaccin booster » à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Récemment, cette mesure était déjà entrée en vigueur pour les personnes présentant une immunité réduite. L'avis du Conseil Supérieur de la Santé sur lequel s'est basé la CIM, et qui recommande cette dose, est [à consulter ici](#).

La sélection des patients

Cette vaccination se fera par étapes, en commençant par les personnes de 85 ans et plus qui recevront une invitation. Le calendrier et l'organisation de la vaccination des personnes de 65 à 84 ans seront finalisés prochainement par la Taskforce Vaccination. Attention, un délai minimum devra être respecté entre la 2^e dose et le « vaccin booster » :

- 6 mois après un schéma vaccinal complet des vaccins Pfizer ou Moderna,
- 4 mois après un schéma vaccinal complet des vaccins AZ ou J&J.

Pour les patients de plus de 12 ans immunodéprimés, ils ont normalement déjà reçu leur invitation grâce aux bases de données du registre du cancer, des



organismes assureurs et l'ajout, par les généralistes, des patients oubliés.

Avant la 3^e dose, une première ailleurs ?

Le CMG s'interroge sur l'injection d'une 3^e dose dans ce contexte de pandémie. L'une des priorités de nos États ne serait-elle pas de s'assurer que tous les pays aient accès au vaccin et se vaccinent suffisamment, afin d'avancer tous ensemble ? Il est évident que la décision ne nous revient pas et est éminemment politique, mais nous portons cette préoccupation dans les réunions où nous sommes présents.

De plus, l'administration de la 3^{ème} dose telle qu'elle se déroule en Belgique actuellement, de manière ciblée sur les populations les plus fragiles, peut faire sens dans notre contexte, même si les avis d'experts sont encore divergents.



FAIRE FACE À L'HÉSITATION VACCINALE, EN VIDÉO

À ce stade de la vaccination, lorsque nous nous retrouvons face à des patients non-vaccinés, leurs réticences sont plus fortes que jamais. S'il est inutile d'essayer de faire changer d'avis un anti-vaccin, le médecin généraliste est bien placé pour parler avec les hésitants, répondre à leurs questions et apaiser leurs craintes.

Pour vous aider à aborder la question lors de vos consultations, nous avons créé deux vidéos qui expliquent et utilisent l'entretien motivationnel pour aborder la

question de la vaccination Covid-19 en consultation.

L'une décrit la théorie et l'autre montre un cas pratique. Toutes les deux sont disponibles sur notre [chaîne Youtube](#). Pour les regarder directement :

- [« Comment aborder la vaccination Covid-19 en consultation »](#)
- [« Comment aborder la vaccination Covid-19 en consultation : cas pratique »](#)

LA VACCINATION EN CABINET, POURQUOI ÇA COINCE ?

Depuis le 20 septembre, les médecins généralistes wallons ont rejoint leurs homologues bruxellois dans la grande aventure de la vaccination Covid-19 en cabinet. Et pour le moment, les résultats semblent plutôt mitigés. La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho à plusieurs reprises : les démarches logistiques et administratives pour vacciner des patients en cabinet sont actuellement trop lourdes pour que les médecins généralistes puissent procéder de manière efficace.

Plusieurs points ont retenu notre attention :

- La charge administrative de la commande et de la préinscription des patients ;
- Les contraintes logistiques pour se procurer un vaccin parfois loin de notre cabinet, en Wallonie notamment ;

- Le timing auquel les MG ont été intégrés dans la vaccination, c'est-à-dire en période de vacances, lorsque les patients sont moins présents pour recevoir leurs doses ;
- La difficulté de faire accepter la vaccination par les patients que nous voyons maintenant entrer dans nos cabinets, principalement les moins convaincus.

Nous sommes contents d'être intégrés à la stratégie de vaccination, mais nous plaçons pour que les procédures se simplifient afin de permettre aux médecins généralistes de vacciner plus facilement. À ce propos, nous avons obtenu du GT Stratégie de vaccination une réunion ce 30 septembre pour aborder ces questions et tenter d'y apporter des solutions.

VACCINATION ET TESTING : OUI AUX TESTS RAPIDES

Les personnes entièrement vaccinées présentant des symptômes possibles de Covid-19 peuvent désormais également être testées à l'aide d'un test antigénique rapide. Comme dans le cas des personnes non vaccinées, les symptômes doivent être récents (≤ 5 jours).

Un échantillon de salive combiné à une analyse par PCR est une alternative acceptable :

- Pour les patients présentant des symptômes depuis ≤ 5 jours ;
- Lors de dépistages répétés (hebdomadaires) pour des personnes non vaccinées ;
- Lors de dépistages pour la participation à un événement (uniquement sous la supervision d'un professionnel de santé) ;

- Pour d'autres indications PCR, lorsqu'un échantillon nasopharyngé ou combiné nez/gorge n'est pas possible.

Pour les patients présentant des symptômes depuis ≤ 5 jours et qui ressentent une douleur ou un inconfort excessif avec un écouvillon nasopharyngé ou un écouvillon combiné nez et gorge (par exemple, les jeunes enfants), les écouvillons nasaux peu profonds constituent une alternative acceptable. L'échantillon peut être prélevé avec l'écouvillon habituel en combinaison avec un test PCR ou antigénique.

Des informations détaillées sont disponibles [sur le site web de Sciensano](#).

ET LES PERSONNES ALLERGIQUES DANS TOUT ÇA ?

Dans des situations exceptionnelles, certaines personnes ne peuvent être vaccinées contre la Covid-19 pour des raisons médicales strictes en raison d'un risque très élevé de réactions (allergiques) graves lors de la vaccination.

Pour pouvoir voyager et participer à des événements culturels et à la vie sociale, ces personnes ont besoin de tests pour obtenir un Certificat Corona européen (CCE) ou un Covid Safe Ticket (CST). [Un remboursement des tests Covid](#) (PCR et antigéniques rapides) est donc prévu pour ces personnes.

Comment obtenir le remboursement ?

Si le médecin de référence ou l'allergologue du patient décide que sa vaccination n'est pas appropriée, la

poursuite de la vaccination est interdite, et il doit le déclarer via un formulaire (sera disponible sur le site Internet de l'INAMI à partir de la mi-octobre).

Le patient devra ensuite remettre la déclaration officielle de l'allergologue au médecin-conseil de la caisse d'assurance maladie, afin qu'après approbation, les tests Covid soient remboursés. Le remboursement est valable pour une période d'un an (sauf si cette procédure est modifiée). Il couvre les PCR et les tests rapides réalisés par un professionnel de santé depuis le 28 juin 2021.

Toutes les informations se trouvent dans [cette communication du Commissariat Corona](#).



DU NEUF DANS VOTRE BOITE MAIL !

Inscrivez-vous à notre newsletter

Si vous êtes affilié à plusieurs de nos organisations membres, il vous arrive peut-être de recevoir nos communications en double, voire en triple. Ou au contraire, peut-être vous semble-t-il compliqué de recevoir nos communiqués et vous souhaitez qu'ils arrivent directement dans votre boîte mail ? C'est désormais possible en vous inscrivant directement à notre newsletter !

Prochainement, nous aimerions ne communiquer qu'en direct avec vous, via cette newsletter. Notre objectif est de garantir que nos informations arrivent directement chez vous. À terme, notre newsletter sera le seul canal disponible pour recevoir nos communiqués. Donc, si vous ne voulez rien manquer, [c'est par ici que ça se passe.](#)

EN BREF

Schéma vaccinal après un vaccin non reconnu

Pour bénéficier d'un certificat Covid reconnu après une vaccination, il est indispensable que le patient ait été vacciné par l'un des 4 vaccins autorisés en Belgique et reconnus par l'Agence européenne du Médicament : AstraZeneca (Vaxzevria), Pfizer/BioNTech (Comirnaty), Moderna (Spikevax) et Janssen (Johnson&Johnson).

Les résidents belges qui ont été vaccinés par un vaccin différent n'ont pas la possibilité de faire reconnaître leur

vaccination en Europe. Désormais, la seule solution qui s'offre à eux et de suivre un nouveau schéma complet de vaccination avec l'un des quatre vaccins mentionné ci-dessus.

Attention, un délai minimum de 4 semaines est recommandé entre différents types de vaccins. Toutes les informations se trouvent dans [la note du commissariat Corona.](#)

Du changement dans les procédures

Dans certaines collectivités (écoles maternelles et primaires, garderies et crèches), les enfants de 12 ans et moins doivent effectuer **un test PCR au jour 1 et au jour 7 en cas de contact à haut risque.** Désormais, si le test est négatif le premier jour, ils sont immédiatement libérés de la quarantaine. Pour rappel, avec 2 infections sur une période d'une semaine dans une classe ou un groupe sans lien en dehors de la classe, le groupe entier est considéré comme un contact à haut risque.



Il existe des techniques d'échantillonnage adaptées aux enfants, comme les écouillons nasaux antérieurs, écouillons combinés nez-gorge ou les tests salivaires, à utiliser conformément aux recommandations scientifiques.

- Les dernières décisions de la CIM [se trouvent ici](#).
- Les derniers changements de Sciensano [se trouvent ici](#).

Où trouver un vaccin Covid proche de mon cabinet ?

La liste des pharmacies dans lesquelles les médecins généralistes peuvent se fournir en vaccins Covid est disponible sur notre site internet pour visualiser la carte, [c'est ici](#). Les coordonnées se trouvent [sur cette liste](#).

Plus que jamais... prenez soin de vous !



Pour nous contacter:

www.lecmg.be
info@lecmg.be

Le CMG a reçu le soutien de

